



Parc du Volcan

Une participation notable de la population

La concertation préalable du Parc du Volcan s'est déroulée du 1er au 23 juillet 2021. Dans ce cadre, un questionnaire a été mis à disposition du public avec divers objectifs :

- Evaluer la notoriété du projet
- Appréhender les connaissances des habitants sur le projet
- Identifier les attentes et recueillir l'avis des habitants de la Commune du Tampon
- S'assurer de la bonne information des publics.

Un format papier était ainsi disponible à la mairie et pendant les trois réunions publiques, ainsi que sur le site internet du Tampon (www.letampon.fr). Il comprenait 3 questions. Au total, ce sont 673 réponses qui ont été comptabilisées, dont 226 formulaires papiers et 447 formulaires en ligne.

En complément, la population a répondu présent lors des réunions publiques et des trois ateliers thématiques qui ont été organisés par la Commune du Tampon. L'occasion pour tous de découvrir le projet, mais aussi d'exprimer leurs idées et d'avoir des réponses à leurs questions.

En résumé

Le projet du Parc du Volcan est reconnu comme un atout pour la commune. Les avis favorables reposent sur l'apport du projet au développement du territoire des Hauts, à la création d'emplois et au développement du tourisme. Les sorties en famille et les activités ludiques pour les jeunes sont souvent évoquées, comme l'intérêt de sensibiliser le public à la conservation de la biodiversité.

Cependant, les questionnaires ont permis de mettre en lumière certaines inquiétudes de la population, notamment sur la thématique environnementale. Cette question partage en effet les avis : pour certains, c'est l'occasion de valoriser la biodiversité endémique ; pour d'autres, des craintes ont été exprimées.

Propositions pour améliorer le projet

Les questionnaires ont été l'occasion pour certains participants de formuler des propositions afin d'améliorer le projet. Parmi elles, il est souhaité :

- l'aménagement des sentiers de randonnées aux alentours
- l'entretien des infrastructures existantes
- l'aménagement pour un accueil complet des touristes
- l'amélioration de la transparence autour du projet



Les recommandations des garants

Suite à la concertation, les garants recommandent au maître d'ouvrage :

- de compléter les réponses aux questions soulevées pendant la concertation, notamment d'étudier l'aspect humain et l'intégration du patrimoine culturel immatériel dans le projet
- d'étudier la pertinence et la faisabilité des propositions suggérées par le public
- de poursuivre et amplifier les rencontres avec les différents publics (professionnels du tourisme, riverains, éleveurs, associations...)

